

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de la création d'un emploi de Directeur Urbanisme-Habitat relevant à temps complet de la catégorie A, à compter du 9 février 2023.

PRÉCISE que cet emploi a vocation à être occupé par un agent titulaire d'un grade du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

PRÉCISE qu'en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, les fonctions de cet emploi peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées aux articles L332-8 2° et L332-9 du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier à minima d'un master en Urbanisme et Aménagement ou équivalent ou d'une expérience de trois ans minimum dans le secteur de l'urbanisme et/ou de l'aménagement.

PRÉCISE que son traitement sera déterminé en référence à un échelon de la grille de rémunération des attachés territoriaux en prenant en considération la qualification et l'expérience professionnelle détenues par l'agent.

DIT que les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal.

DIT que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier Principal d'Orly

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 14 février 2023

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

Date départ préfecture le

Certification exécutoire le

Date d'affichage le

Conseil municipal du 9 février 2023

Éric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

